



# Appel à Projets 2020

## Enfants, Adolescents et Cancer

Chaque année en France, environ 2 500 nouveaux cas de cancers sont diagnostiqués chez les enfants et les adolescents. La Ligue soutient depuis 2004 des projets de recherche dédiés à la recherche sur les cancers pédiatriques, principalement au travers du programme spécifique « Enfants, Adolescents et Cancer » mais également via d'autres appels à projets et partenariats. En 2019, environ 3,5 Millions d'Euros ont été consacrés à la recherche sur les cancers pédiatriques.

En 2020, la Ligue souhaite donner une orientation nouvelle à sa politique de soutien de la recherche sur les cancers pédiatriques. Plus de 80 % des enfants et adolescents atteints de cancers sont guéris, mais présentant parfois des séquelles importantes avec notamment un risque de second cancer accru dû aux traitements génotoxiques ; les efforts ne doivent pas être relâchés pour que tous les enfants et adolescents soient un jour guéris.

Deux axes de recherche sont identifiés :

- Les cancers réfractaires aux traitements ou en rechute après traitement ;
- Les pistes thérapeutiques moins génotoxiques afin de limiter les risques de second cancer pour les cancers considérés comme « guérissables » par des traitements actuels.

La Ligue considérera avec une grande attention des projets ambitieux qui visent à :

- Une caractérisation moléculaire complète (épigénome, génome, transcriptome) de cancers de l'enfant et de l'adolescent, particulièrement des cancers réfractaires ou en rechute ;
- Pour ce faire, réunir en consortiums des équipes expertes dans les différents domaines de recherche concernés. Ces consortiums doivent permettre de voir aboutir un projet complet : recueil d'échantillons, analyses moléculaires et bioinformatiques, analyses fonctionnelles sur des modèles adaptés, y compris des modèles développementaux ;
- S'organiser sur une échelle de temps de 5 ans environ avec des objectifs précis pour chaque étape et établir une estimation juste des budgets forcément conséquents, mais nécessaires, pour y arriver.

Les Lettres d'intention devront être soumises en ligne sur le site Internet [www.ligue-cancer.net](http://www.ligue-cancer.net), accès chercheurs, à partir du 6 janvier 2020. La date limite de validation du formulaire Internet est fixée au 3 mars 2020.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :  
[recherche@ligue-cancer.net](mailto:recherche@ligue-cancer.net)

### Critères d'éligibilité des Projets de Recherche « Enfants, Adolescents et Cancer »

- **Le porteur du projet**

- Doit consacrer au moins 30 % de son activité recherche au projet de recherche soutenu par la Ligue.
- Ses titres ou fonctions doivent être ceux d'un professionnel reconnu de la recherche dans le domaine d'études concerné.
- Le coordonnateur du projet devra être rattaché à un organisme public ou à un CRLCC et se situer en France. Il ne peut en aucun cas être un post-doctorant ou un doctorant.

- **Les équipes associées**

- Le nombre d'équipes associées doit être adapté aux objectifs du projet.
- La liste, la spécialité et le statut des différents collaborateurs ainsi que la quote-part (en % du temps total d'activité) de leur participation au projet, doivent être précisés.
- Les équipes devront appartenir aux organismes suivants : Organismes publics de recherche (université, EPST, EPIC, ...) ; Organisations à but non lucratif ; Établissements de santé (CHU, CRLCC, CH, privés à but lucratif ou non).

NB : La participation de partenaires industriels et/ou d'équipes étrangères est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement dans le projet.

- **Les moyens octroyés**

- Le porteur du projet doit clairement faire apparaître dans son dossier les ressources dont lui et les équipes associées disposent : dotations institutionnelles, contrats en cours, etc.
- La subvention de la Ligue est destinée à couvrir des frais de fonctionnement et de personnel temporaire (attachés de Recherche Clinique, statisticiens, bioanalystes, etc.) pour les besoins du projet. Les moyens octroyés ne peuvent en aucun cas servir aux salaires d'un doctorant. Ces demandes doivent faire l'objet de candidatures aux Appels à projets dédiés.
- Il n'y a pas de montant-type : les montants sont attribués au cas par cas, selon les besoins et les possibilités financières de la Ligue, dans la limite d'un montant plafond de 2 Millions d'Euros.
- Il n'y a pas de durée-type : la durée est suggérée par le porteur, mais elle ne doit pas dépasser 5 ans. Elle devra dans tous les cas tenir compte des délais nécessaires aux éventuelles obtentions d'autorisations spécifiques (INDS, CNIL, CPP, etc.).

- **Engagements vis-à-vis de la Ligue**

Si son projet est retenu par la Ligue, le porteur de projet s'engage à :

- Fournir à la Ligue la copie des autorisations réglementaires nécessaires à la conduite du projet.
- Utiliser les crédits octroyés par la Ligue en respectant le budget prévisionnel annuel validé par le Conseil Scientifique National de la Ligue.
- Utiliser au moins 60 % des crédits dans l'année en cours et ce, dès le démarrage effectif du projet.
- Remettre annuellement, si le financement est pluriannuel, un rapport financier détaillé certifié conforme par l'agent comptable et un rapport scientifique détaillé sur l'avancement du projet.
- Remettre à l'issue des travaux un rapport scientifique et financier de synthèse sur l'ensemble de la période.
- Participer à des actions de communication afin de faire connaître au public le soutien apporté à la réalisation du projet par la Ligue Nationale et les Comités Départementaux qui ont contribué au financement.
- Mentionner le soutien de la Ligue dans ses publications, communiqués de presse et toute présentation écrite ou orale des travaux soutenus.
- Ne pas solliciter d'autres associations, ou fondations, ou les comités départementaux de la Ligue pour le financement du projet de recherche soutenu, sauf accord préalable de la Présidence du Conseil Scientifique National de la Ligue.

NB : Toute modification dans la coordination du projet doit être notifiée à la Ligue et recevoir son aval.

Le formulaire internet de la Lettre d'Intention est accessible sur le site internet de la Ligue du

6 JANVIER 2020 au 3 MARS 2020.

## Informations concernant le Dossier Complet

La décision concernant la Lettre d'Intention sera notifiée à partir du 15 mai 2020. Le dossier complet devra être soumis en ligne (dans un document PDF UNIQUE) ET une copie papier devra être envoyée au service Recherche de la Ligue au plus tard le 28 juin 2020 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

A l'issue du téléchargement du dossier complet au format PDF, il faudra fournir dans le formulaire en ligne les informations suivantes :

- Les mots-clés du projet (liste à cocher et suggestions libres).
- Un résumé grand-public en français (3500 caractères maximum, espaces compris).
- Un résumé scientifique et méthodologique en anglais (3500 caractères maximum, espaces compris).

Le dossier complet, au format PDF, devra comporter, dans l'ordre indiqué, les pièces suivantes :

1. Le projet de recherche détaillé (20 pages maximum).
2. Une copie des autorisations réglementaires nécessaires à la conduite du projet (INDS, CNIL, CPP...) si elles ont été obtenues. Dans le cas contraire, les envoyer à la Ligue dès réception.
3. Le CV du porteur de projet avec téléphone et adresse électronique.
4. La liste complète des équipes impliquées (y compris le porteur) dans la réalisation du projet et la quote-part de leurs activités consacrées au projet (en % du temps d'activité recherche).
5. La liste des publications des équipes pendant les cinq dernières années (depuis 2015) dans laquelle le nom des membres de l'équipe présents au moment de la réalisation des travaux sera souligné.
6. Un budget prévisionnel spécifique Ligue, sous format Excel, pour la totalité de la durée du financement, détaillé par année, justifiant le montant de la subvention demandée, le rôle que peut jouer l'aide de la Ligue dans l'avancement du projet ainsi que le pourcentage que représente la somme demandée à la Ligue par rapport au budget total du projet. Il devra tenir compte du délai nécessaire à l'obtention d'éventuelles autorisations spécifiques (INDS, CNIL, CPP ...)
7. Une attestation sur l'honneur du demandeur mentionnant que, si le dossier est retenu, le projet ne sera pas subventionné par une autre association caritative ou fondation.
8. L'accord, les coordonnées et le RIB du gestionnaire.

**NB : Tout dossier électronique incomplet ne sera pas évalué**

*La copie papier du dossier complet devra être adressée le 21 JUIN 2020 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) par courrier postal en 1 exemplaire à :*

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER  
Service Recherche  
Appel à projets « Enfants, Adolescents et Cancer »  
14 rue Corvisart - 75013 PARIS

### Calendrier :

Date d'ouverture de l'appel à projets :	6 janvier 2020
Date limite de dépôt des Lettres d'Intention :	3 mars 2020
Résultats des lettres d'intention et ouverture des dossiers complets :	15 mai 2020
Date limite de dépôt des dossiers complets :	28 juin 2020
Résultats officiels :	12 octobre 2020

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :

[recherche@ligue-cancer.net](mailto:recherche@ligue-cancer.net)